



PROTECTEUR
DU CITOYEN

Écoute • Rigueur • Respect



L'ÉLÈVE AVANT TOUT

Une enquête sur l'accès aux services éducatifs adaptés pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

1 élève sur 7

- difficultés langagières •
- difficultés en lecture • déficit d'attention •
- difficultés en écriture •
- problèmes de comportement •



Au Québec, plus de **86 000** élèves du primaire présentent des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Ces élèves ont droit à des services éducatifs adaptés qui favorisent leur réussite éducative.

Pour une école adaptée à chacun de ses élèves

Les principaux problèmes constatés lors de l'enquête :

- Les services sont souvent établis en fonction du financement et non des besoins réels des élèves.
- Le personnel spécialisé présent dans les écoles ne suffit pas à répondre aux besoins de tous les élèves.
- Certains élèves attendent longtemps avant de se faire offrir des services. D'autres en reçoivent, mais de la part de personnel ne détenant pas toujours la formation la plus pertinente.
- D'importantes contraintes administratives imposées par le ministère de l'Éducation nuisent à la disponibilité du personnel spécialisé auprès des élèves.
- Le personnel enseignant n'est pas suffisamment outillé pour bien comprendre les besoins des élèves en difficulté.
- Les conditions favorisant la collaboration entre intervenants, cruciale pour l'adaptation des services, sont rarement réunies.

Les priorités ciblées par le Protecteur du citoyen :

- 1 Offrir des services en fonction des besoins réels des élèves.
- 2 Établir un seuil minimal de services.
- 3 Favoriser une action coordonnée et la collaboration des intervenants.

Le Protecteur du citoyen a émis **11 recommandations** à l'intention du ministère de l'Éducation.

Consulter le rapport complet sur le site protecteurducitoyen.qc.ca

**Tous les élèves ont le droit de réussir.
Faisons valoir ce droit.**